



Communiqué de presse

BPCE : naissance du deuxième acteur bancaire français

Paris, le 24 juin 2009 - Le conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE), réunis aujourd'hui, ont validé l'ensemble des principes fondateurs de BPCE, issu du rapprochement de la BFBP et de la CNCE. BPCE sera pleinement opérationnel le lundi 3 août 2009, après la tenue des Assemblées Générales Extraordinaires des deux groupes le 31 juillet 2009 qui entérinera la constitution du nouvel organe central.

A cette date, BPCE se positionnera comme le 2^e groupe bancaire français et s'appuiera sur deux réseaux de banque de détail autonomes et complémentaires, ceux des 17 Caisses d'Epargne et des 20 Banques Populaires dans le strict respect de la primauté des deux marques. Le nouveau groupe comptera environ 34 millions de clients, un maillage dense du territoire hexagonal avec 8 000 agences, 110 000 collaborateurs, et plus de 7 millions de sociétaires.

BPCE sera détenue à parité par les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne après apport des activités de leurs organes centraux et des principaux actifs de BFBP et de CNCE. Il détiendra les filiales des deux groupes dans le domaine de la banque de détail et leurs structures de production (notamment Natixis, Société Marseillaise de Crédit, Financière Océor, GCE Assurances et la participation indirecte de 17,7 % dans CNP Assurance).

Les filiales du pôle immobilier des deux Groupes (notamment Crédit Foncier de France, Nexity, Foncia, MeilleurTaux) ainsi que les autres participations des deux organes centraux (notamment Banca Carige, Banque Palatine et MaBanque) seront, dans un premier temps, conservées par la CNCE (renommée Caisses d'Epargne Participations) et la BFBP (renommée Banques Populaires Participations).

Le Groupe BPCE disposera de fonds propres Tier 1 de 36,5 Md€ et représentera 22 % du total des dépôts des banques françaises. Il se positionnera comme un acteur économique et financier de premier plan de l'économie française (particuliers, professionnels, PME-PMI et grandes entreprises).

BPCE prendra la forme juridique d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le conseil de surveillance sera composé de 18 membres dont 7 issus du Groupe Banque Populaire, 7 issus du Groupe Caisse d'Epargne, 4 désignés sur proposition de l'Etat, (dont 2 administrateurs indépendants). En outre, 2 représentants des salariés assisteront également au Conseil.

La première présidence du conseil de surveillance sera assurée par un membre issu du Groupe Banque Populaire. Le conseil d'administration de la BFBP a décidé de proposer Philippe Dupont pour assurer cette première présidence du conseil de surveillance. A l'expiration du mandat de Philippe Dupont, la présidence du conseil de surveillance de BPCE fera l'objet d'une alternance entre les deux groupes tous les deux ans. La nomination de Yves Toubanc, actuellement président du conseil de surveillance de la CNCE, sera proposée pour le poste de premier vice-président de BPCE.

Le conseil de surveillance élira alors le directoire. François Pérol sera le président du directoire de BPCE et proposera au conseil de surveillance, comme autres membres du Directoire, la nomination d'Yvan de La Porte du Theil (en charge de l'activité Banques Populaires), Alain Lemaire (en charge de l'activité Caisses d'Epargne), Jean-Luc Vergne (en charge des ressources humaines) et de Nicolas Duhamel (en charge des finances).

François Pérol, directeur général de la BFBP et président du directoire de la CNCE, a déclaré : « *Je suis fier du travail accompli par les collaborateurs du groupe. Ce nouveau groupe BPCE, qui sera le deuxième acteur bancaire français, sera solide financièrement, puissant commercialement et au plus proche des territoires. Il se construira sur deux valeurs fondamentales : le service de ses clients et la performance économique* »..

BPCE : Une identité visuelle différente pour un groupe bancaire différent

BPCE innove par une identité visuelle volontairement unique, originale et différente de celle de tous les acteurs du secteur bancaire.

Le nouveau groupe bancaire français reprend, en lettres capitales, les initiales des Groupes **B**anque **P**opulaire et **C**aisse d'**E**pargne et affirme, par ce sigle statutaire, l'importance des marques emblématiques de ses deux réseaux historiques : celui des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires.

Avec un logo peint à la main symbolisant la planète, le mouvement et l'homme, l'identité visuelle de BPCE exprime les valeurs coopératives et mutualistes : humanité, proximité, solidarité et responsabilité.

Contacts :

Groupe Caisse d'Epargne

Jacques Charbit : 01 58 40 57 01
Christine Françoise : 01 58 40 46 57
presse@cnce.caisse-epargne.fr
www.groupe.caisse-epargne.com

Image 7

Tiphaine Hecketsweiler
01 53 70 74 59
thecketsweiler@image7.fr

Groupe Banque Populaire

Annie de Paillette : 01 40 39 68 27
Christophe Gilbert : 01 40 39 66 00
relationspresse@bfbp.banquepopulaire.fr
www.banquepopulaire.fr